ACA asbl - Organisme de contrôle agréé Meensesteenweg 338, 8800 Roulers BE 0811.407.869 / TEL: 065/334 979 www.acavzw.be / agenda@acavzw.be



# INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (Livre 1 – AR 08/09/2019)

Client: Propriétaire: /		
Propriétaire: /		
riophorairo. /		
Installateur: /		
N° TVA: /		
Installateur = personne ou personnes responsable(s) de	es travaux	
Adresse du contrôle:		
Code EAN installation:		
Tarif compteur(s): Compteur intélligent (numérique) Cabine HT privée: Non		
Numéro compteur(s): 1SAG1105351388 GRD: ORES		
Index compteur(s): 1.8.1/007192,661 1.8.2/008798,584 Type de locaux: Maison individuelle		
Type d'installation: Unité d'habitation		
Nature du contrôle:		
Tuno de contrôle: Vísite de contrôle (4.5)		
Type de contrôle: Visite de contrôle (6.5)		
Date de réalisation:         ☐ Avant le 01/10/1981         ☐ Après le 01/10/1981 et avant le 01/06/2020         ☑ Après le 01/06/2020		
Notes: Voir rubrique "CONSTATATIONS - Remarques"		
Dérogations (Partie 8): Non appliquées		
Réinspection au rapport: /		
Données générales de l'installation électrique:		
Tension nominale: 2 x 230V Intensité nominale max.: 40 A Valeur nominale branchement:	10 A	
Câble d'alimentation: 4x10 mm² Type: VFVB Type de système de mise à la terre: 1	Т	
Electrode de terre: Indéterminable Section électrode de terre: /		
Section conducteur de terre: 10 mm²		
Nombre de tableaux: 2 Nombre de circuits: 22+1 Nombre de circuits de réserve: 0+0		
Installation de production décentralisée: Non présente Puissance AC (maximale): / kVA		
☐ Installation PV ☐ Stockage de batterie ☐ Central à hydrogène ☐ Cogénération ☐ Eolienne		
Description générale des dispositifs à courant différentiel:  Voir tableau p. 2		
· ·		
Schémas et plans de l'installation:         Schéma(s) unifilaire(s) ou de circuits:       Version/n° /       Date: /       ☐ En ordre       ☑ Non p	rácant	
Plan(s) de position:  Version/n° /  Date: /  En ordre		
Document(s) des installations de sécurité: Version/n° / Date: / 🗹 Non applicable		
Document(s) des installations critiques: Version/n° / Date: / ☑ Non applicable ☐ Non p		
Mesures, contrôles et essais:		
Résistance de dispersion de la prise de terre: / Ω Méthode de mesure: Non effectuée		
Niveau d'isolement général: 1675 MΩ Tension de mesure: 500 V		
Test dispositif(s) à courant différentiel-résiduel: Bouton test: OK Boucle de défaut: OK		
Continuité des conducteurs de protection: Général: OK Liaison équipotentielle: OK		
Protection contre les contacts indirects: OK Protection contre les contacts directs: OK		
Etat du matériel (à pose) fixe: Pas OK Etat du matériel mobile: /		



Description générale des dispositifs à courant différentiel

Compteur	Emplacement	Туре	ln	Din	#P	Туре	Circuits
Jour	Général	Diff.	40A	300mA	4P	Α	TD 1
Jour	Subordonné	Diff.	40A	30mA	4P	Α	TD 1

Description des circuits

ID Tableau	Dispositif à courant différentiel	Type de protection	Intensité nominale	Nombre de pôles	Section conducteurs	Nombre	Réserve?
TD 1	300 mA	Disjoncteur automatique	25 A	4P	4 mm²	1	
TD 1	300 mA	Disjoncteur automatique	20 A	2P	2.5 mm <sup>2</sup>	7	
TD 1	300 mA	Disjoncteur automatique	16 A	2P	2.5 mm <sup>2</sup>	6	
TD 1	30 mA	Disjoncteur automatique	20 A	2P	2.5 mm <sup>2</sup>	2	
TD 1	30 mA	Disjoncteur automatique	20 A	2P	2.5 mm <sup>2</sup>	5	
TD 2 Cave	300 mA	Disjoncteur automatique	10 A	2P	2.5 mm <sup>2</sup>	1	

#### **CONSTATATIONS: Infractions**

#### Infractions générales:

0.03 - Le code EAN de l'installation (si disponible) ne peut pas être communiqué en cas de contrôle de conformité ou de visite de contrôle. (Livre 1, Soussections 6.4.6.4. et 6.5.7.2.)

#### Infractions schémas et plans:

- 1.01. Le schéma unifilaire de l'installation électrique n'est pas présent au moment du contrôle. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))
- 1.02. Le plan de position de l'installation électrique n'est pas présent au moment du contrôle. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))

#### Infractions installation de mise à la terre:

3.04A. - Le sectionneur de terre de la prise de terre ne peut être ouvert qu'avec difficulté ou pas du tout (en raison de la corrosion, de la peinture,...). Il est nécessaire de le remplacer. (Livre 1, Sous-section 5.4.3.5.)

Explication: Voir photo

3.11. - Les socles de prise de courant comportant un contact de terre doivent également être reliés à l'installation de terre générale via le conducteur de protection. (Livre 1, Sous-section 5.3.5.2. (b))

Explication: Prise de droite (évier salle de bain) et pièce avant (photos)

#### Infractions tableaux de répartition et de manoeuvre:

4.10B. - L'indication de la tension d'alimentation n'est pas présente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. (Livre 1, Sous-section 3.1.3.3. (a))

### Infractions dispositif de protection à courant différentiel-résiduel:

5.09A. - Un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel à haute (30mA) ou très haute sensibilité (10mA), subordonné à celui placé à l'origine de l'installation, doit être prévu pour les circuits de l'éclairage. (Livre 1, Sous-section 4.2.4.3. (b))

Explication: Règle juin 2023, si installation faites avant (facture matériel à présenter lors de la prochaine visite)

#### Infractions installation électrique:

7.04. - Les interrupteurs, socles de prises de courant ou boîtes de dérivation doivent être réarrangés et/ou refixés selon les règles de l'art. (Livre 1, Sous-section 1.4.1.3.)

Explication: Voir photo

7.04A. - Les interrupteurs, socles de prises de courant,... doivent être munis des plaques de recouvrement nécessaires. (Livre 1, Sous-section 1.4.1.3.) <u>Explication:</u> Voir photo

7.10. - Dans l'installation domestique, les socles de prises de courant à basse tension ne sont pas du type "sécurité enfant". (Livre 1, Sous-section 4.2.2.3. (b)) Explication: Prises caves

7.11. - Des socles de prises de courant sans contact de terre doivent être protégés obligatoirement par un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel (oui ou non subordonné) à haute (30mA) ou très haute (10mA) sensibilité. (anciennes installations domestiques datant d'avant 01/10/1981) (Livre 1, Section 8.2.1. (6))

Explication: prises caves

7.15A. - Le degré de protection des enveloppes dans les lieux ordinaires accessibles au public n'est pas au moins égal à IPXX-D. (Livre 1, Sous-section 4.2.2.3. (a.2))

Explication: Combles

- 7.24. Appareils d'éclairage: (Livre 1, Sous-section 5.3.4.2.)
  - Toutes les pièces sous tension des appareils d'éclairage doivent être montées sur des socles en matière isolante, incombustible et non hygroscopique. (Livre 1, Sous-section 5.3.4.2. (e))

Explication: Combles

#### Infractions canalisations et code de couleur:

- 8.01. Toutes les canalisations électriques non utilisées doivent être supprimées ou doivent être isolées aux deux extrémités. (Conseil/remarque) Explication: XVB aui sort du sol ( en face de Tableaux )
- 8.01A. Toutes les parties de l'installation électrique non utilisées qui sont hors service, doivent être supprimées. (Conseil/remarque)



#### Explication: Extérieur

8.04. - Les canalisations électriques doivent être introduites correctement dans les matériaux électriques (socles de prises de courant, interrupteurs, éclairage,...), afin d'assurer une protection continue (équivalent à la classe II). (Livre 1, Sous-section 5.2.9.5.)

8.05. - La fixation des canalisations électriques en mode apparent et en pose sous conduits doit être effectuée selon les règles de l'art. (Livre 1, Sous-section 5.2.9.3./5.2.9.5.)

Explication: Interrupteur entrée cave ( tubé )

#### **CONSTATATIONS: Remarques**

- A Tous les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) à l'aide du bouton test (cfr. prescriptions du fabricant).
- A Ce contrôle ne comprend que les parties visibles de l'installation.
- A Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.
- B Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.
- B L'unité est meublée au moment du contrôle.
- D5 La résistance de dispersion de la prise de terre ne peut pas être mesurée. Celle-ci doit de préférence être inférieure à 30 Ohms.
   Explication: Sectionneur oxydé

#### **CONCLUSION:**

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.

Le proch	ain contrôle est à effectuer au plus tard avant: 19/08/2026						
	☑ par le même organisme	par un organisme au choix					
	Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés.						
	Les bornes d'entrée du (ou des) dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation ont été scellées.						
	☐ lors d'une visite précédente	$\square$ lors de la visite actuelle					
	Aucune installation ou partie de l'installation électrique pour laquelle des infractions sont constatée de conformité avant la mise en usage doit être réalisé, dès que l'installation électrique a été mise e	·					
Ø	Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les in personnes ou les biens.						
	Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle des infractions subsistent ou au cas il n'est pas célectrique, le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions en est informée par l'organ						
	L'acheteur est tenu de communiquer à l'organisme de contrôle qui a réalisé la visite de contrôle so	n identité et la date de l'acte de vente.					

Au nom du dirigeant technique, l'agent-visiteur:



ACA asbl - Organisme de Controle Agréé
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
TVA BE 0811.407.869
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
info@acavzw.be - www.acavzw.be

#### Les prescriptions réglementaires:

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Ce dossier est tenu à disposition de toute personne qui peut le consulter. Une copie de ce dossier est mise à disposition à tout éventuel locataire. Le vendeur est tenu de transmettre le dossier de l'installation à l'acheteur lors du transfert de propriété.

Toute modification de l'installation électrique doit être effectuée conformément aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 et doit être renseignée dans le dossier. Toute modification ou extension importante doit faire l'objet d'un contrôle de conformité avant la mise en usage. Ce contrôle est réalisé par un organisme agréé.

Le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Les devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant des installations électriques peuvent être consultés sur le site d'ACA asbl (www.acavzw.be).

Une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Ce rapport est tenu à la disposition de toute personne autorisée légalement à le consulter.

Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction Générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (https://www.economie.fgov.be) est l'autorité compétente des organismes agréés.

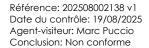
#### Plan d'action en cas d'installation électrique non conforme:

Lisez – comme propriétaire ou acheteur – complètement et attentivement le rapport. Laissez modifier l'installation électrique en fonction des infractions constatées.

n cas de visite de controle d'une ancienne installation d'une unité d'habitation los

Laissez effectuer une réinspection par un organisme agréé.

ente, c'est à la charge de l'achete





### Données générales

Adresse du contrôle:

Propriétaire: /

### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):











#### Données générales

Adresse du contrôle:

Propriétaire:

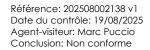
### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













#### Données générales

Adresse du contrôle:

Propriétaire: /

### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):





Signature agent-visiteur:





Ce rapport ne peut être imprimé ou copié et distribué que dans son intégralité. Sous sa forme numérique, ce rapport sert d'exemplaire original.



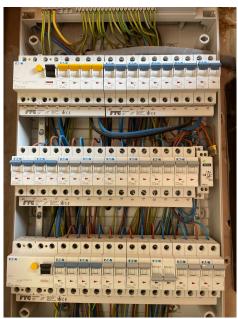


### Données générales

Propriétaire:

### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



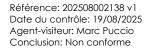


Signature agent-visiteur:





Ce rapport ne peut être imprimé ou copié et distribué que dans son intégralité. Sous sa forme numérique, ce rapport sert d'exemplaire original.





### Données générales

Adresse du contrôle:

Propriétaire: /

### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



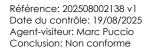


Signature agent-visiteur:





Ce rapport ne peut être imprimé ou copié et distribué que dans son intégralité. Sous sa forme numérique, ce rapport sert d'exemplaire original.





#### Données générales

Adresse du contrôle:

Propriétaire: /

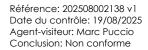
### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













### Données générales

Adresse du contrôle:

Propriétaire:

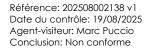
### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













### Données générales

Adresse du contrôle:

Propriétaire: /

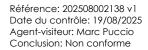
### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













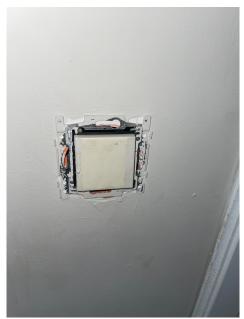
### Données générales

Adresse du contrôle:

Propriétaire: /

### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):











### Données générales

Adresse du contrôle:

Propriétaire: /

### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):

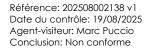




Signature agent-visiteur:









### Données générales

Adresse du contrôle:

Propriétaire:

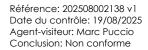
### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













### Données générales

Adresse du contrôle:

Propriétaire:

### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):

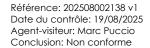




Signature agent-visiteur:









### Données générales

Adresse du contrôle:

Propriétaire: /

### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













bonnees generales				
Adresse du contrôle:				
Propriétaire:				

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):

